



Vérificateur général – Publication du rapport du printemps 2013

Le fonctionnement et la gestion inefficaces de la division mécanique de Transport et Renouvellement de l'infrastructure constituent une incapacité à protéger les biens et les ressources publics, a déclaré le vérificateur général, Jacques Lapointe, dans son rapport du printemps publié aujourd'hui le 22 mai.

Le vérificateur général a signalé que son examen des emplacements de la division mécanique à Miller Lake, municipalité régionale de Halifax, et à Truro avait révélé un grand nombre de déficiences opérationnelles et de défaillances de contrôle. Au fil des ans, la direction n'a pas corrigé les problèmes, malgré le fait qu'elle en connaissait l'existence.

« Les contrôles et les procédés pour protéger les stocks (pièces et matériel divers) et pour s'assurer que le matériel est bien entretenu et réparé convenablement n'existent pas ou sont ignorés », a déclaré M. Lapointe. Il a ajouté qu'il n'existait pas de documentation démontrant que les écarts de stocks avaient fait l'objet d'une enquête à Miller Lake, et les écarts à Truro n'étaient pas étudiés. L'insuffisance de contrôles sur les stocks risque d'entraîner une perte de matériel dispendieux attribuable à des erreurs et au vol.

Les cadres supérieurs du ministère ont déclaré qu'ils sont en train de réviser le fonctionnement et de mettre en place de nouveaux contrôles.

Un audit des aspects du programme d'aide à l'enfance au ministère des Services communautaires a constaté que les procédés d'enquête des allégations d'abus ou de négligence étaient adéquats, mais que les enquêtes n'étaient pas toujours lancées ou terminées en temps opportun. Un quart des enquêtes étudiées montraient des retards de trois semaines ou plus dans les activités.

« Les délais dans le cadre de ce travail nuisent à la capacité du ministère de protéger les intérêts des enfants », a mentionné M. Lapointe.

Les enfants pris en charge peuvent être placés dans des familles d'accueil habituelles. L'audit a signalé que la sélection de telles familles était adéquate, mais lente. Le vérificateur général a déclaré que le personnel des Services communautaires n'avait à sa disposition que peu de directives en matière d'évaluation de la parenté – des parents ou des connaissances proches de l'enfant.

L'audit a également établi que les contacts des Services communautaires avec les enfants et les familles d'accueil n'étaient pas aussi fréquents comme il se doit. La loi sur les services aux enfants et aux familles (*Children and Family Services Act*) présente une définition désuète du terme négligence et ne couvre pas

tous les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans; le ministère refuse de s'engager à présenter des modifications législatives.

Le vérificateur général a examiné huit organismes, conseils et commissions et y a constaté des problèmes en matière de remboursements de dépenses au sein de toutes ces entités. Les contrôles sur les remboursements de dépenses étaient faibles, des pièces justificatives manquaient et les procédés d'approbation étaient inadéquats.

M. Lapointe a recommandé au Conseil du Trésor de s'assurer que tous les organismes, conseils et commissions resserrent leurs procédures à l'égard des remboursements de dépenses.

Le vérificateur général a fait savoir que la performance du gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations formulées dans ses rapports antérieurs demeurait médiocre. Il a précisé que « les cadres supérieurs du gouvernement négligent de corriger les lacunes connues au sein de leurs programmes. »

Il a signalé que la mise à jour que le gouvernement publie au sujet de sa performance de mise en œuvre contenait encore une fois de nombreuses erreurs, ce qui rend la rend peu fiable.

« Bien que je félicite le gouvernement de faire rapport sur sa performance, la crédibilité de ce qui est présenté est compromise à cause des informations inexactes. »

Seulement 41 p. cent des recommandations formulées par le vérificateur général en 2010 ont été mises en œuvre.

Le rapport du printemps de 102 pages contient 76 recommandations et il peut être consulté sur le site www.oag-ns.ca.

POUR DIFFUSION :

Dans son rapport du printemps, le vérificateur général, Jacques Lapointe, déclare que le fonctionnement de la division mécanique du ministère du Transport et du Renouvellement de l'infrastructure est déficient.

Le rapport cerne plusieurs problèmes aux centres de réparation des véhicules, dont un contrôle insuffisant des stocks et un manque de maintenance préventive. M. Lapointe a dit que les gestionnaires du ministère sont au courant des problèmes depuis un certain temps, mais ils n'ont rien fait à ce sujet.

Son rapport critique également le ministère des Services communautaires pour les retards dans l'achèvement des enquêtes sur les allégations d'abus ou de négligence d'enfants et pour les contacts irréguliers avec les enfants en foyer d'accueil.

Le rapport indique des faiblesses dans les procédés de remboursements de dépenses au sein des organismes, conseils et commissions du gouvernement. En outre, il fait état de la pauvre

performance du gouvernement concernant les recommandations formulées par le vérificateur général par le passé.

Le rapport du printemps de 102 pages contient 76 recommandations formulées au gouvernement. Le rapport complet peut être consulté sur le site Web du vérificateur général.

-30-

Renseignements pour les médias : Jacques Lapointe
Vérificateur général
902-424-4108
Courriel : lapoinjr@gov.ns.ca